



Saison 2023/2024
Procès-Verbal N°2

Comité de Direction
Réunion du Mercredi 26 Juillet 2023
(Visioconférence)

Présidence : Nicolas POTTIER.

Présents : Claude BARRÉ, Joël BÉASSE, Yann CHAUVEL, Christophe CHESNAIS, Michel ÉLOY, Dominique GARANGER, Pascal PERRET, Stéphanie PETTIER, Jean-Noël PICOT et Alain QUINTON.

Absents excusés : Vincent CALLICO, Geneviève CHARRIER, Marie-Claude HOUDAYER, Benoît LEFÈVRE, Pierre MONNIER, Gérard PELOUIN, Pascal PINÇON, Fabrice GUILLOCHIN (Président CDA), Mickaël DUPIN (Directeur Administratif).

La séance est ouverte à : 19h00

Le Comité de Direction informé du décès de Christian LAFONTAINE – ancien membre du Comité de Direction et membre de la Commission du football diversifié – présente ses sincères condoléances à la famille.

ORDRE DU JOUR

Le secrétariat de la séance est assuré par Christophe CHESNAIS.

- Joies et peines.
- Adoption des derniers procès-verbaux.
- Informations de la Fédération Française de Football.
- Informations de la Ligue des Pays de la Loire.
- Homologation des classements saison 2022-2023.
- Grille tarifaire pour la saison 2023-2024.
- Règlements des Coupes et Challenges.
- Informations diverses.
- Questions et tour de table.

PROCÈS-VERBAUX

- Le procès-verbal n°13 du Comité de Direction du Mercredi 14 Juin 2023 est adopté à l'unanimité.
- Le procès-verbal n°1 du Bureau de Comité de Direction du Lundi 10 Juillet 2023 est adopté à l'unanimité.
- Le Comité de Direction autorise la publication du Procès-verbal de l'Assemblée Générale de Montsûrs du Vendredi 16 Septembre 2022.

1 – FÉDÉRATION

- Courrier du Président de la Fédération – Philippe DIALLO et Communiqué de presse du Ministère des Sports concernant création de la Ligue d'Alsace en raison de la Collectivité Européenne d'Alsace créée depuis 2 Août 2019. [Consultez ci-après](#)



COMMUNIQUE DE PRESSE MINISTERE D
Courrier_PhDiallo_16
juin2023.pdf

- Courrier de la part du Président de la LFA et du Directeur Technique National relatif au lancement de la 'Rentrée du Futsal' (du 2 au 8 octobre 2023). [Consultez ci-après](#)



Courrier_rentree_futsal_20232024.pdf

- Dans le cadre de Performance 2024 et du Développement de l'Arbitrage Amateur, une subvention complémentaire de 750 euros pour les District a été actée par le Bureau de la Ligue du Football Amateur.

2 - LIGUE

- Reçu les différents procès-verbaux des semaines 27 et 28.
- Reçu les propositions des groupes des Championnats de Ligue.

3 – HOMOLOGATION DES RÉSULTATS – SAISON 2022-2023

- Le Comité Directeur prend connaissance des différents classements établis par les Commissions d'Organisation des Compétitions. Le Comité Directeur entérine les classements en l'état.

4 – GRILLE TARIFAIRE – SAISON 2023-2024

- Nicolas POTTIER – Président et Claude BARRÉ présente et argumente la grille tarifaire pour la saison 2023-2024.
Le Comité de Direction adopte à l'unanimité la grille et autorise sa publication. [\(Voir annexe 1\)](#)

5 – RÈGLEMENTS DES COUPES ET DES CHALLENGES

- En préambule, le schéma de principe des Coupes et Challenges (cf annexe 1 du Procès-verbal n°12 du 2 Mai 2023) est modifié et complété. [\(Voir annexe 2\)](#)
- Sur proposition de Nicolas POTTIER, le Comité de Direction est favorable d'associer le nom d'André VANDERLEI à la Coupe de la Mayenne Futsal. Celui a été très touché par la démarche.
- L'ensemble des divers règlements des compétitions sont présentés :
 - Coupe du District de la Mayenne Bernard POIRRIER – Intersport.
 - Challenge du District Bernard POIRRIER.
 - Coupe du District des Réserves.
 - Challenge du District des Réserves.
 - Coupe du District de la Mayenne Féminine.
 - Coupe du District de la Mayenne Futsal – André VANDERLEI.
 - Coupe du District des Réserves Futsal.
 - Coupe du District des Vétérans.

Aucune remarque n'est formulée, les règlements sont adoptés et peuvent être publiés sur le site du District le 16 Août.

3.1 – Activités clubs :

- Reçu la nouvelle composition du Bureau du Club de l'AS Oiseau. Remerciements.
- Courriel en date du 17 Juillet du club de Laval FC annonçant qu'il n'engagera aucune équipe lors de la saison 2023-2024. En attendant plus d'informations officielles, le club est placé « en inactivité ».
- Reprise d'activité pour la saison 2023-2024 du club Gorron Serap en Futsal.

3.2 – Trésorerie :

- Reçu de la Ligue des Pays de la Loire un versement en lien avec les formations modulaires.
- La clôture de l'exercice 2022-2023 a été réalisée avec l'expert-comptable le 11 Juillet. Réunion avec le Commissaire aux comptes le 28 Juillet, pour la validation du Bilan et Compte d'exploitation. Une information sera produite auprès des membres du Comité de Direction avant l'Assemblée Générale du Vendredi 8 Septembre.

3.2 – Réunion clubs D1 & D2 :

- Retour sur la réunion du Lundi 10 Juillet. 20 clubs du Championnat de D1 et 9 clubs du Championnat de D2 étaient présents.
- Au cours de cette réunion le tirage au sort des deux groupes de D1 a été réalisé par la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions.
- Un temps d'échange a clôturé cette soirée.

3.3 – Correspondances :

- Mardi du 18 Juillet, courriel de Stéphane DESNOË secrétaire de l'A.S Ballée. Nicolas POTTIER a eu un échange téléphoniquement.

3.4 – Services Civiques :

- Suite à la demande du District de la Mayenne, le Directeur académique des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Mayenne a donné son accord pour modifier l'agrément et de porter à 45 le nombre de services civiques potentiellement accueillis.

3.5 – Salariés :

- Isabelle MENANT a demandé une validation des acquis de l'expérience (VAE). Un accord de principe lui a été transmis sous réserve des contours de cette mise à disposition et des conditions de prise en charge par l'organisme AFDAS.

3.6 – Partenaires / Clubs :

- Une offre promotionnelle d'Intersport pour des chariots d'équipements et des mini buts a été transférée aux clubs. [Lire ici !](#)

3.7 – Assemblée Générale :

- Le 4 Juillet, un mail a été adressé aux clubs mayennais les informant de la date de l'Assemblée Générale du Vendredi 8 Septembre au Bourgneuf la Forêt et en leur rappelant : « *Conformément à l'article 12.5.2 des statuts du District, les questions que les membres souhaitent inscrire à l'ordre du jour doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.* »
- Les convocations seront envoyées sur les messageries officielles des clubs courant Août.

3.8 – Matches Stade Lavallois Mayenne FC :

- Lors des rencontres à domicile du Stade Lavallois, le District de la Mayenne a en charge les « escorts kids » et les ramasseurs de balles. Les besoins sont les suivants :
 - Escorts kids :
 - 3 enfants âgés de 8 ans à 10 ans plus 1 accompagnant invité en tribune.
 - Arrivée 1h30 avant l'heure de la rencontre.
 - Ramasseurs de balles :
 - 12 ramasseurs de la catégorie U15 minimum avec 3 dirigeants accompagnateurs invités en tribune.
 - Arrivée 1h30 avant l'heure du match.

Merci aux clubs qui souhaitent participer à ce dispositif (Escort Kids et/ou Ramasseurs) pour la saison 2023/2024 d'en informer Mickaël DUPIN mdupin@mayenne.fff.fr par mail afin qu'il soit fait un planning prévisionnel.

3.9 – Travaux – Achat matériels :

- Un devis a été accepté pour la réfection du faux plafond de la cage d'escalier du District.
- Le District a acheté :
 - Un lave-linge et un sèche-linge afin d'être autonome dans le nettoyage des divers équipements sportifs des sélections du District et autres équipements.
 - Un réfrigérateur pour remplacer celui de l'espace convivialité du District.

3.10 – Week-end des bénévoles :

- Dans le cadre de la valorisation du bénévolat, et notamment des nouveaux dirigeants voulu par le District de Football de la Mayenne, la Ligue de Football des Pays de la Loire et la Ligue du Football Amateur, le District convie cinq dirigeant(e)s au week-end des bénévoles qui se tiendra les **4 et 5 Novembre 2023**.

Pour être éligible à ce dispositif il faut :

- a) Être titulaire d'une licence de dirigeant(e) **depuis moins de 5 Ans et licencié(e) en cours (2023-2024)**
- b) Ne pas avoir déjà bénéficié de ce dispositif.
- c) Être âgé(e) au minimum de 18 ans à la date de l'évènement.
- d) Deux bénévoles au maximum du même club.

Vous trouverez une petite vidéo promotionnelle ci-dessous :

<https://www.youtube.com/watch?v=53c1Dgu1Fw8>

Les clubs qui souhaitent récompenser à un ou deux de leurs dirigeants doivent communiquer le nom personnes concernées, **au plus tard pour le 10 septembre 2023**, par mail à Mickaël DUPIN mdupin@mayenne.fff.fr

Le Comité de Direction validera ensuite les candidatures retenues.

3.11 – Dispositif Génération Mayenne 2024 :

- Le Conseil Départemental de la Mayenne informe que ce dispositif qui s'étend à tous les collégiens, sera ouvert à partir du 1^{er} septembre 2023 et ce jusqu'au 31 mars 2024.

Le dispositif évolue pour cette nouvelle rentrée :

La somme remboursée aux familles passe de 25 € à 35 €

L'aide forfaitaire peut être utilisée comme l'année dernière c'est-à-dire pour une prise de licence sportive ou une adhésion pour une activité culturelle mais également à partir du 1^{er} septembre pour les abonnements annuels dans les théâtres, salles de spectacles, cinémas ou les cours annuels de natation.

Vous trouverez toutes les informations sur le site internet : <https://lamayenne.fr/page/generation-mayenne-2024>.

3.12 – Divers :

- Un temps d'échange va être organisé entre le District et le service concerné de la ville de Laval concernant l'occupation des terrains en raison d'un nombre grandissant d'équipes sur le territoire lavallois.
- Cotisation effectuée auprès de l'Association des Employeurs du Football Français (AE2F).
- Les réunions dans les clubs concernés par l'implantation des terrains Foot 5 ont commencé. Un élu du Comité de Direction est présent à chacune de celle-ci.

5 – QUESTIONS DIVERSES / TOUR DE TABLE

- Michel ÉLOY :
 - Retour d'information sur la visite à Gennez sur Glaize concernant l'implantation du terrain Foot 5.
- Joël BÉASSE :
 - Question sur le nombre d'équipe d'engagement des clubs de Futsal.
- Yann CHAUVEL :
 - Question sur les éventuelles actions menées lors de Jeux Olympiques Paris 2024.

Prochaine réunion du Comité de Direction : Sur convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.30

Le Président du District



Nicolas POTTIER

Le Secrétaire Général



Christophe CHESNAIS



Saison 2023/2024
Procès-Verbal N°2

Comité de Direction
Réunion du Mardi 26 Juillet 2023

Annexe 1

TARIFICATION DISTRICT 53

2023 - 2024

ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS "Compétitions"

SENIORS Masculin

1ère Division District	80,00 €
2ème Division District	70,00 €
3ème Division District	60,00 €
4ème Division District	50,00 €
Foot à 8	40,00 €

SENIORS Féminine

District à 11	30,00 €
District à 8 (Engagement à la Coupe de District Féminines à 11 inclu)	60,00 €

FUTSAL

1ère Division District	50,00 €
2ème Division District	40,00 €
3ème Division District	30,00 €

JEUNES Masculin

Départemental U13 à U18 (Inclu l'engagement à la Coupe et Futsal)	60,00 €
---	---------

JEUNES Féminine

Départemental U15 à U18 (Inclu l'engagement à la Coupe et Futsal)	60,00 €
Départemental U13 (Inclu l'engagement à la Coupe et Futsal)	30,00 €

ENGAGEMENTS "Sans compétitions mixite" FOOTBALL LOISIRS "Foot des copains"

VÉTÉRAN

(Engagement à la Coupe de District inclu)	70,00 €
---	---------

LOISIRS ET ENTREPRISES

Phase de rentrée (Septembre - Octobre)	25,00 €
Phase hivernale (Novembre à Décembre et Février au 15 avril) - "SportInPark"	60,00 €
Phase de printemps (15 avril au 15 juin)	35,00 €
Loisirs et Entreprises - Saison complète	100,00 €

FOOT EN MARCHANT

Rassemblement organisé par le District 53 - 10 dates dont 5 au "SportInPark"	30,00 €
--	---------

BEACH SOCCER - FIT FOOT - FUTNET - FOOT GOLF

Évènements ponctuels organisé par le District 53	Modalités à l'inscription
--	---------------------------

Gratuité aux manifestations "Loisirs - Nouvelles pratiques" avec la licence loisirs

ENGAGEMENTS COUPES SENIORS

Coupe du District de la MAYENNE - Bernard POIRRIER - Intersport

Engagement	48,00 €
Redevance match (par équipe)	24,00 €

Challenge du District - Bernard POIRRIER

Redevance match (par équipe)	12,00 €
------------------------------	---------

Coupe du District des Réserves

Engagement Coupe des Réserves	24,00 €
Redevance match (par équipe)	12,00 €

Challenge du District des Réserves

Redevance match (par équipe)	6,00 €
------------------------------	--------

Coupe du District de la MAYENNE FÉMININE

Engagement - (Gratuité de la redevance par match par équipe)	48,00 €
--	---------

Coupe du District de la MAYENNE FUTSAL - André VANDERLEI

Engagement - (Gratuité de la redevance par match par équipe)	48,00 €
--	---------

Coupe du District des Réserves FUTSAL

Engagement - (Gratuité de la redevance par match par équipe)	24,00 €
--	---------

TARIFICATION DISTRICT 53

2023 - 2024

REDEVANCE ANNUELLE - FONCTIONNEMENT DU DISTRICT

Cotisation annuelle - Club de + de 600 licenciés	100,00 €
Cotisation annuelle - Club de 500 à 599 licenciés	90,00 €
Cotisation annuelle - Club de 400 à 499 licenciés	80,00 €
Cotisation annuelle - Club de 300 à 399 licenciés	70,00 €
Cotisation annuelle - Club de 200 à 299 licenciés	60,00 €
Cotisation annuelle - Club de 100 à 199 licenciés	50,00 €
Cotisation annuelle - Club de 50 à 99 licenciés	40,00 €
Cotisation annuelle - Club de 26 à 49 licenciés	30,00 €
Cotisation annuelle - Club de moins 26 licenciés	20,00 €
Frais de Fonctionnement (par licencié)	0,80 €

REDEVANCE ANNUELLE - SPORTIVE

D1	170,00 €
D2	80,00 €
D3	40,00 €
D4	30,00 €
Foot à 8 - Vétéran - Futsal - Féminine - Jeune	Gratuit

REDEVANCE ANNUELLE - FORMATIONS

Participation solidaire à la formation	30,00 €
Formation du Football d'Animation (U6 à U11)	
Frais de fonctionnement Secteurs du football d'animation (par licencié)	1,50 €
Formation du Jeune Joueur (U12 à U19)	
Frais de fonctionnement aux détections (par licencié)	0,50 €
Formation de l'arbitre	
Frais d'organsiation aux stages par arbitre (Nbre défini à l'Art. 41 du statut de l'arbitrage)	15,00 €

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Licence - Membre individuel du District 53	12,00 €
Licence - Membre individuel du District 53 - Adhésion au District sans club	25,40 €
Absence Assemblée Générale du District	Droit engagement
Service Civique - Participation mensuelle des clubs	52,00 €
Service Civique - Absence formation par formation manquante	100,00 €

DÉPLACEMENTS AU DISTRICT 53

Convocation pour une Commission du District - Indemnité Kilométrique (Pour les officiels)	0,375 €
Remboursement pour les bénévoles - Indemnité Kilométrique (Mission validée uniquement)	0,375 €

DÉLEGUÉ - OBSERVATEUR - ARBITRE

Indemnité Kilométrique	0,446 €
------------------------	---------

ARBITRAGE DISTRICT 53

Championnats Coupes et Challenges

Indemnité de match - Compétitions Seniors Arbitre du centre	35,00 €
Indemnité de match - Compétitions Seniors Arbitre assistant	29,00 €
Indemnité de match - Compétitions Jeunes Arbitre du centre	29,00 €
Indemnité de match - Compétitions Jeunes Arbitre assistant	23,00 €
Indemnité de match - Compétitions U13	23,00 €
Indemnité de match - Compétitions Futsal	29,00 €

TARIFICATION DISTRICT 53

2023 - 2024

AMENDES FORFAIT - COMPÉTITIONS

SENIORS Masculin - 1ère Division District	(Forfait général + de 3 forfaits)	80,00 €
SENIORS Masculin - 2ème Division District	(Forfait général + de 3 forfaits)	35,00 €
SENIORS Masculin - 3ème Division District	(Forfait général + de 4 forfaits)	20,00 €
SENIORS Masculin - 4ème Division District	(Forfait général + de 5 forfaits)	10,00 €
SENIORS Masculin - Foot à 8	Pas de forfait général	5,00 €
SENIORS Féminine - District à 11	(Forfait général + de 4 forfaits)	15,00 €
SENIORS Féminine - District à 8	Pas de forfait général	5,00 €
FUTSAL - 1ère Division District	(Forfait général + de 3 forfaits)	25,00 €
FUTSAL - 2ème Division District	(Forfait général + de 3 forfaits)	20,00 €
FUTSAL - 3ème Division District	(Forfait général + de 4 forfaits)	10,00 €
JEUNES Masculin - Départemental U13 à U18 (Forfait général + de 3 forfaits, pour le dernier niveau + de 5 forfaits)		20,00 €
JEUNES Féminine - Départemental U15 à U18	(Forfait général + de 5 forfaits simples)	10,00 €
JEUNES Féminine - Départemental U13	Pas de forfait général	5,00 €

AMENDES FORFAIT - SANS COMPÉTITIONS MIXTE - FOOT LOISIRS "Foot des copains"

Vétéran	(Forfait général + de 5 forfaits simples)	10,00 €
Loisirs et Entreprises - Foot en marchant - Beach Soccer - Fit Foot - Futnet - Foot Golf		Gratuit
Évènements ponctuels organisé par le District 53		Modalités à l'inscription

AMENDES ADMINISTRATIVES - COMPÉTITIONS

Retard de transmission de la FMI	(Avant 0h00 le jour du match)	5,00 €
Absence de transmission de la FMI	(48h après le match)	10,00 €
Non utilisation de la FMI	(par match)	15,00 €
Absence de FMI et absence de feuille de match papier	(J+5)	Forfait (2 équipes)
Licence manquante sur feuille de match		10,00 €
Modification du calendrier hors délai	(J-5 après 17h00)	25,00 €
Non-respect de la procédure d'intempéries		25,00 €

PROCÉDURES ET PÉNALITÉS

Réserves, frais de constitution de dossier	Article 186	40,00 €
Réclamation d'après match	Article 187	50,00 €
Évocation	Article 187	100,00 €
Ouverture d'une procédure d'instruction pour faits disciplinaires ou sportifs		150,00 €
Frais d'appel règlementaire ou disciplinaire	Article 190	260,00 €
Absence de rapport	Article 207	25,00 €
Absence non excusée	Article 207	25,00 €
Dirigeant suspendu inscrit sur feuille de match	(Pas de perte de match)	35,00 €
Joueur suspendu inscrit sur feuille de match	(Dirigeant / arbitre = Pas perte de match)	45,00 €
Joueur suspendu inscrit sur feuille de match	(Joueur = Perte de match)	55,00 €
Infraction composition des équipes		40,00 €
Participation en équipe inférieure		50,00 €
Non-respect des catégories d'âge		50,00 €
Non-respect des règles de participation aux compétitions Art 73.2		85,00 €
Fraude sur qualification d'un joueur		100,00 €
Fraude sur identité d'un joueur		200,00 €



Saison 2023/2024
Procès-Verbal N°2

Comité de Direction
Réunion du Mardi 26 Juillet 2023

Annexe 2



Comité de Direction du 2 Mai 2023

Complété et modifié lors du Comité de Direction du 26 Juillet 2023

Schéma d'organisation des Coupes et Challenges

Coupe du District de la Mayenne Bernard POIRRIER - Intersport

Sont automatiquement engagées en Coupe Bernard POIRRIER - Intersport toutes les équipes 1 des clubs qui participent aux Championnats de D1 – D2 – D3 et D4.

Pour les clubs régionaux du District, l'équipe qui évolue au plus haut départemental est automatiquement engagée dans cette épreuve.

La compétition se dispute par élimination directe.

Challenge du District Bernard POIRRIER

Participent automatiquement à ce Challenge, toutes les équipes 1 évoluant dans les Championnats de D2 – D3 et D4 qui ont été éliminées de la Coupe Bernard POIRRIER – Intersport jusqu'à une date déterminée par la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions.

La compétition se dispute par élimination directe.

Coupe du District des Réserves

Sont automatiquement engagées en Coupe des Réserves toutes les équipes 2, 3 et plus dont l'équipe 1 du club évolue dans le Championnat de D1 ou D2 ou D3 ou D4.

Sont automatiquement engagées dans cette épreuve les équipes 3, 4 et plus dont le club à au moins une équipe évoluant dans un Championnat Régional Seniors et une équipe inscrite en Coupe Bernard POIRRIER - Intersport.

La compétition se dispute par élimination directe.

Challenge du District des Réserves

Participent automatiquement à ce Challenge les équipes 2 évoluant dans les Championnats de D3 et D4 éliminées de la Coupe du District des Réserves jusqu'à une date déterminée par la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions.

La compétition se dispute par élimination directe.

Coupe du District de la Mayenne Féminine

Sont automatiquement engagées en Coupe du District Féminine toutes les équipes 1 des clubs qui participent aux Championnats Départementaux.

Pour les clubs régionaux du District, l'équipe qui évolue au plus haut niveau départemental est automatiquement engagée dans cette épreuve. Un club en entente peut participer à cette compétition. Chaque club ne peut engager qu'une seule équipe.

La compétition se dispute par élimination directe.

Coupe du District de la Mayenne Futsal – André VANDERLEI

Sont automatiquement engagées en Coupe du District de la Mayenne - Futsal toutes les équipes 1 des clubs qui participent aux Championnats de D1 – D2 – D3.

Pour les clubs régionaux du District, l'équipe qui évolue au plus haut niveau départemental est automatiquement engagée. La compétition se dispute par élimination directe.

Coupe du District des Réserves Futsal

Sont automatiquement engagées en Coupe du District des Réserves Futsal toutes les équipes 2, 3 et plus dont l'équipe 1 du club évolue dans le Championnat de D1 ou D2 ou D3.

Sont automatiquement engagées dans cette épreuve les équipes 3, 4 et plus dont le club a au moins une équipe évoluant dans un Championnat Régional Seniors et une équipe inscrite en Coupe du District Futsal.

La compétition se dispute par élimination directe.

Coupe du District des Vétérans

Sont automatiquement engagées toutes les équipes qui participent au Championnat Départemental Vétérans.

La compétition se déroule par élimination directe. *En fonction du nombre d'équipe engagées, les modalités du 1^{er} tour pourront être différentes. Elles feront alors part d'une communication spécifique par la messagerie club et site internet.